



Convocation le :
6 JUIN 2014

Affichage le :
18 juin 2014

NOMBRE DE
CONSEILLERS
En EXERCICE
15
PRESENTS
11
VOTANT
14

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Du CONSEIL MUNICIPAL
De SAINT GEORGES MONTCOCQ

JEUDI 12 JUIN 2014

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAURENCE, Maire de SAINT GEORGES MONTCOCQ
Secrétaire de séance : André TALVAST

Conseillers Présents : P. MAUDUIT, I. LE BAS, C. LEGOURD'HIER, C.STCSTEPINSKY, N. BEUVE, A.LEBOURGEOIS, P.HENNEQUIN, L.BIDOT, S.LEGROS,

Conseiller(s) absent(s) avec pouvoir : DUCHEMIN, G. pouvoir à JY.LAURENCE ;
D.REY-DORENE pouvoir à André TALVAST ;
N.LARSONNEUR pouvoir à Alain LEBOURGEOIS.

Conseiller(s) absent(s) : Patrick HENNEQUIN.

L'an deux mil quatorze, le jeudi 12 juin, à 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SAINT GEORGES MONTCOCQ peut délibérer.

1- RECOURS SUR DOCUMENTS D'URBANISME : délibération N° 39-2014

L'EARL du clos Quentin et M. G.MARIE, suite au rejet de leurs requêtes par le Tribunal Administratif de Caen; ont porté les dossiers des PA, PA modificatif de St Lo Agglo, du PC Logimanche et des trois PC de Manche Habitat auprès de la Cour d'Appel de Nantes et ce depuis la date du 20 mai 2014.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite que notre cabinet d'avocat LE SOURD DESFORGES puisse ester en justice au nom de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité,

- autoriser M. le Maire à ester en justice auprès de la cour d'appel de Nantes, pour les requêtes de l'EARL du clos Quentin et de M. Gérard MARIE contre la commune;
- désigner la société d'avocats au barreau de Paris LE SOURD DESFORGES pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

2- ENQUETE PUBLIQUE « PARC DU BOCAGE »

La préfecture a mis à l'enquête publique le dossier de déclaration de projet de SAINT AGGLO, concernant la définition des nouvelles orientations générales d'aménagement du parc du bocage situé sur les communes de St Georges Montcocq et le Mesnil Rouxelin.

Ce dossier comprend ainsi :

- un volet diagnostic avec justifications des orientations portées par la déclaration de projet,
- un volet présentant les principes généraux d'aménagement,
- et un volet sur les évolutions réglementaires du PLU de notre commune avec la mise en compatibilité de notre document au vu des deux points suivants :
 - a. Adaptation du zonage et du règlement du PLU
 - b. La production d'une entrée de ville réduisant ainsi le retrait de 75 m par rapport à la RD 974 imposé par l'article L111-1-4 aux abords des routes classées à grande circulation à 25m.

L'enquête publique aura lieu du **lundi 16 juin au vendredi 18 juillet** sur la commune de St Georges Montcocq.

Le commissaire enquêteur Mme AUBRY sera en mairie pour l'accueil de public les :

- **Lundi 16 juin de 14H00 à 17H00**
- **Vendredi 27 juin de 14H00 à 17H00**
- **Vendredi 18 juillet de 15H00 à 18H00 heure de clôture de l'enquête.**

Le dossier sera à disposition en mairie pendant les périodes d'ouverture au public

- **Le lundi de 13H30 à 17H00**
- **Le mardi de 8H30 à 12H00**
- **Le vendredi de 14H00 à 18H00**

3- TARIFS COMMUNAUX: délibération N° 40-2014

Il s'agit là de créer des tarifs concernant la mise en place au niveau du cimetière de «cave urne » aussi nous vous proposons les tarifs suivant :

CONCESSION / DUREE	15 ans	30 ans	50 ans
Caveau	118€	235€	812€
Cave urne	118€	235€	812€
Case columbarium	320€	534€	néant
Taux de location caveau provisoire	3.50 € / jours		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour, à l'unanimité des présents:

- ◇ L'application de l'ensemble de ces tarifs concernant les concessions au cimetière de la commune
- ◇ Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

4- INDEMNITES COMPTABLE PUBLIC: délibération N° 41-2014

En application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution des indemnités de budget et de conseils au receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour, à l'unanimité des présents:

- demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, comptable et fiscal, ainsi que pour la confection du budget, comme définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- Calculer une indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et qui sera attribuée à Monsieur GUEGUEN Yves, receveur municipal, au taux de 100% à compter du 1er janvier 2014, et il bénéficiera de l'indemnité pour la préparation des documents budgétaires.
- Le conseil prend acte :
 - de l'acceptation de Monsieur GUEGUEN Yves et
 - de lui accorder l'indemnité de conseil,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

5- DM BUDGETAIRE: délibération N° 42-2014

Une erreur de 0.19€ entre le trésor public et la commune a été relevée sur le report du CA 2011 au budget 2012 du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour, à l'unanimité des présents:

- retirer le montant de 0.19€ sur le C/R002 du budget 2014 du CCAS et
- la réduction de la dépense du c/ 6562 de 0.19€ en compensation pour assurer l'équilibre budgétaire
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

6- COMPTE RENDU COMMISSION CADRE DE VIE

La commission « Cadre de vie – Chemins » s'est réunie le samedi 24 mai à 9H00

Présences de : P. MAUDUIT, A.LEBOURGEOIS, D.REY DORENE, S. DAMOVILLE, G. DUCHEMIN.

a. chemin du Grand Hamel : délibération N° 43-2014

Après en avoir jugé la nécessité, le conseil municipal a décidé à l'unanimité des présents pour la mise en place d'un regard, d'un busage et pour un reprofilage du fossé au droit de la propriété de M. POUILLAVEC.

b. Rue des Fontenelles : délibération N° 44-2014

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité des présents,

- Pour la mise en place d'un stop avec le marquage au sol d'une ligne médiane pour permettre aux voitures sortantes de rester dans leur ligne de route à la sortie du lotissement « Rue des Fontenelles »
- Contre la réalisation d'un parking et le marquage interdisant le stationnement dans ce dit lotissement.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

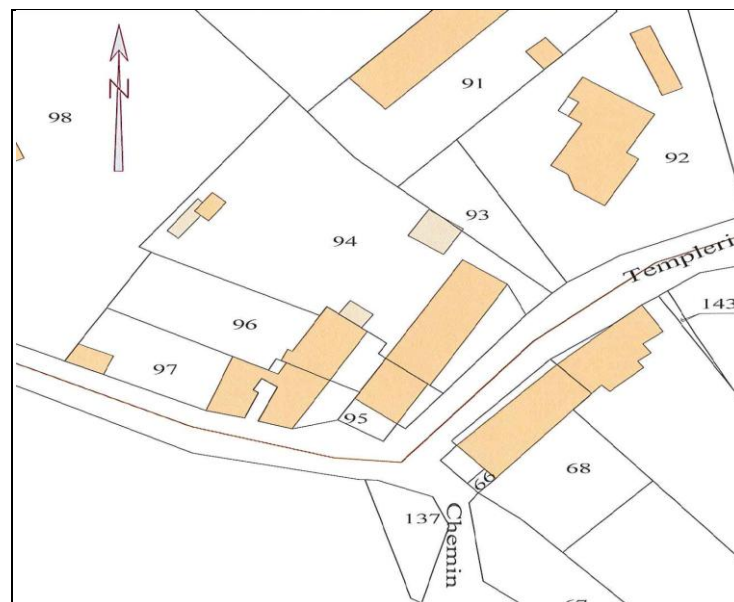
Par ailleurs :

- ✚ Il sera revu après étude de faisabilité, la position également d'un « STOP » à la sortie de la rue du Montchoix VC 18 sur la VC 14
- ✚ Le bordurage du Cheminement piétonnier de la rue de l'An 2000 se fera en septembre 2014 au lieu de juin comme initialement prévu.
- ✚ Le cheminement de la rue des Fontenelles (vallon St Georges) a été enroché et fleuri.

7- DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE EN CHEMIN RURAL délibération N° 45-2014

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des présents,

- de déclasser (la partie hachurée sur le croquis) petite partie de la VC 16 dans la mesure où elle ne porte aucun intérêt public; pour la reclasser en catégorie Chemin rural,
- de donner tous pouvoirs au Maire tous documents nécessaires à l'application de cette décision.



8- REPRESENTANT CDAS : délibération N° 46-2014

Le conseil municipal a procédé, à l'unanimité des présents, à la nomination de deux représentants dont un titulaire et un suppléant pour le CDAS – Centre départemental d'action sociale – organisme de gestion des œuvres sociales en faveur du personnel de la fonction publique territoriale en activité ou en retraite.

Titulaire : **Patrick MAUDUIT**

Suppléant : **André TALVAST**

9- RYTHMES SCOLAIRES

Nous avons cette semaine mis en expérimentation le fonctionnement du midi sur la base des rythmes scolaires 2014/2015 et notamment **sur la création de 3 services de repas**

Pour 2014/2015 l'organisation des rythmes scolaires est la suivante :

7h45	MATERNELLE		PRIMAIRE	MERCREDI
8h00 8h15 8h30	GARDERIE du MATIN PAYANTE de 7H45 à 8H20			GARDERIE du MATIN PAYANTE de 7H45 à 8H50
8h45 9h00	ENSEIGNEMENT 8H30 – 11H30		ENSEIGNEMENT 8H30 – 11H30	
9h15 9h30 9h45				
10h00				
10h15 10h30 10h45				
11h00				
11h15 11h30				
11h45 12h00	CANTINE ou GARDERIE DU MIDI ou PARENTS 11H30 – 12H15		NAP ou garderie du midi ou départ avec Parents 11H30 à 12H15	GARDERIE ou Départ parents 12H00 à 13H00
12h15				
12h30 12h45 13h00	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE	CANTINE 12H15 à 12h45	
13h15 13H15 13h30	SIESTE à partir de 13H00 pour les PS	ENSEIGNEMENT 13H30 – 15H45 MS GS	PAUSE MERIDIENNE	
13h45 14h00				
14h15 14h30 14h45				
15h00				
15h15 15h30 15h45	ENSEIGNEMENT PS 15H – 15H45		ENSEIGNEMENT 13H45 – 16H00	
16h00 16h15 16h30	Départ à 15H45 ou NAP jusqu'à 16H30 ou Garderie		ETUDE sauf le vendredi 16H-16H30 ou GARDERIE ou départ avec PARENTS	
16h45 17h00 17h15 17h30 17h45 18h00 18h15 18h30	GARDERIE De 16H30 à 18H30 PAYANTE à partir de 16H50			

P = Nouvelles Activités Périscolaires

APC = Atelier Pédagogique Complémentaire

11- QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal : mardi 19 août 2014

	NOM	Prénom	SIGNATURE
1	LAURENCE	Jean-Yves	
2	MAUDUIT	Patrick	
3	TALVAST	André	
4	DUCHEMIN	Gilbert	
5	LE BAS	Catherine	
6	REY-DORENE	Danielle	
7	LEGOURD'HIER	Catherine	
8	BEUVE	Nicole	
9	LEBOURGEOIS	Alain	
10	STCHEPINSKY	Catherine	
11	HENNEQUIN	Patrick	
12	BIDOT	Ludivine	
13	LARSONNEUR	Nathalie	
14	LEGROS	Sylvain	
15	DAMOVILLE	Stéphane	